

Vos cotisations



Frais de Santé

CCN des Acteurs du Lien Social et Familial
ALISFA

IDCC 1261

■ BASE OBLIGATOIRE* – Ensemble du personnel

en vigueur au 1^{er} janvier 2026

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	Salarié		Salarié	
Base conventionnelle	1,60 %		1,21 %	
<i>si option 1 obligatoire</i>	+ 0,54 %		+ 0,33 %	
Base conventionnelle + option 1	2,14 %		1,54 %	
<i>si option 2 obligatoire</i>	+ 0,96 %		+ 0,72 %	
Base conventionnelle + option 2	2,56 %		1,93 %	

* Au choix de l'entreprise

■ GARANTIES FACULTATIVES au choix du salarié

En complément de la base conventionnelle obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base conventionnelle obligatoire	-	1,71 %	0,90 %	-	1,17 %	0,61 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 1 facultative	+ 0,58 %	+ 0,58 %	+ 0,37 %	+ 0,58 %	+ 0,58 %	+ 0,37 %
Option 2 facultative	+ 1,09 %	+ 1,09 %	+ 0,63 %	+ 1,09 %	+ 1,09 %	+ 0,63 %

En complément de la base conventionnelle + option 1 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base + option 1 obligatoire	-	2,29 %	1,27 %	-	1,75 %	0,98 %
Cotisations supplémentaires salarié et ayants droit						
Option 2 facultative	+ 0,51 %	+ 0,51 %	+ 0,26 %	+ 0,51 %	+ 0,51 %	+ 0,26 %

En complément de la base conventionnelle + option 2 obligatoire

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES En % du PMSS ⁽¹⁾	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾	Salarié	Conjoint	Enfant ⁽²⁾
Extension ayants droit sur base + option 2 obligatoire	-	2,80 %	1,53 %	-	2,26 %	1,24 %

⁽¹⁾ Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale –

⁽²⁾ Cotisation gratuite à partir du 3^e enfant

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500. Siège social 51 boulevard Marius Vivier-Merle - TSA 95568 - 69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

OF – ENT – Santé – CCN ALISFA - Cotisations 2025 – SP18/FCR0240 - MAJ 10/2025

SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 383 143 617 Siège social : sis Castel Office, 7 quai de la Joliette - 13002 Marseille